

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le lundi seize décembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire (délibérations 1 à 9), puis sous la présidence de Josiane Beaud, Première adjointe, en remplacement du maire, empêché pour des raisons de santé en vertu de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales (délibérations 10 jusqu'à la fin).

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean- Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la transmission du rapport d'orientations budgétaires ; Se prononce sur les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport.	6 min
2	AVIS FAVORABLE A L'ABROGATION DU TITRE D'EXISTENCE LEGALE DE LA CONGREGATION "COMMUNAUTE DES CARMELITES DE CHAMBERY"	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Emet un avis favorable au projet d'abrogation du titre d'existence légale de la congrégation « Communauté des Carmélites de Chambéry » ; Mandate le maire ou son représentant dûment délégué à procéder aux formalités nécessaires quant à l'application de la présente délibération.	1h30

3	CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CHAMBERY - AVENANT N° 1	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n°1 au contrat de partenariat avec le département de la Savoie et Grand Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de partenariat.	1h31
4	BOULEVARD DE BELLEVUE - DECLASSEMENT DE PARCELLES DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Alain Caraco, s'étant abstenus (9), M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Constata la désaffectation de la parcelle cadastrée CS n°243 ; Décide le déclassement du domaine public routier de la parcelle cadastrée CS n°243 ; Décide le déclassement de la parcelle d'espace vert cadastrée CS n°163.	1h32
5	MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DENOMME ANTERIEUREMENT AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Sollicite auprès de grand Chambéry l'engagement d'une procédure de modification de l'AVAP en vue de l'objet décrit ci-dessus ; La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et mention en sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au Recueil des Actes administratifs de la Commune.	1h37

6	PARKING DU STADE : CHOIX DU MODE DE GESTION	Josiane Beaud	Mis aux voix, MMes Bernadette Laclais, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Jean-Benoit Cerino, s'étant abstenus (5), MMes Françoise Marchand, Claudine Mourier, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (5), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un budget annexe pour le service public industriel et commercial du stationnement en ouvrage et en enclos, assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, appliquant l'instruction comptable M4 et exprimant ses flux en montant hors taxes ; Approuve le choix de la délégation de service public sous la forme de l'affermage comme mode de gestion de cet équipement public de nature industrielle et commerciale ; Applique la tarification qui a été votée par le conseil municipal lors de sa réunion du 12 juillet 2017 ; Autorise le maire à lancer la consultation de mise en concurrence prévue aux articles L1411-1 et suivant du code général des collectivités territoriales et à la troisième partie du code de la commande publique.	1h55
7	INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER - SECTEUR DES LANDIERS	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'instaurer un périmètre de sursis à statuer sur le secteur des Landiers, tel que défini au plan annexé à la présente délibération ; Dit que la présente délibération sera affichée, durant un mois, en Mairie et au siège de Grand Chambéry. Elle sera en outre insérée dans un journal diffusé dans le département de la Savoie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Chambéry.	2h06
8	AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD DE FIN DE CONTRAT POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes du protocole d'accord de fin de contrat pour la DSP de production et de distribution de chaleur de Chambéry ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ce protocole de fin de contrat et tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente décision.	2h10

9	CONVENTION POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS	Alexandra Turnar	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de convention en annexe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.	2h27
10	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES EN 2018	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte et approuve le bilan des acquisitions et cessions 2018 susmentionné.	2h31
11	DELOCALISATION DU STADE MUNICIPAL VERS LE STADE MAGER - MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ SUBSEQUENT N° 26 A L'ACCORD-CADRE N° 15/09	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification de marché n°1 annexée établissant le nouveau montant du marché subséquent n° 26 (accord cadre 15/09) à 503 761.80 € HT ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour son exécution.	2h32
12	SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY - AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES - PROTOCOLE D'ACCORD FONCIER	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes du protocole foncier entre la Ville de Chambéry et la SCI Les Narcisses ; Décide de l'échange foncier entre la SCI Les Narcisses et la Ville de Chambéry des tènements nécessaires à la réalisation de la nouvelle voirie et du pont, consécutif au présent protocole ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer le ou les actes correspondant, ainsi que tous les documents y afférent.	2h33

13	ECHANGE AVEC SOULTE SOCIETE ALBARON DEVELOPPEMENT/VIL LE DE CHAMBERY - BOULEVARD DE BELLEVUE	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean- Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte le principe de l'échange entre la société ALBARON DEVELOPPEMENT ou toute autre société qui s'y substituerait et la Commune de Chambéry, tel que défini ci-dessus ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte définitif correspondant, ainsi que tous documents nécessaires y afférant ; Dit que la soulte d'un montant de 39 806 euros (trente-neuf mille huit cent six euros) due à la Ville de Chambéry, sera imputée aux recettes de 2020 ; Dit que l'opération envisagée ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une activité économique de la Ville, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette opération n'est pas soumise à TVA ; Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, l'acquisition par la Commune est exonérée de tous droits d'enregistrement et de publicité foncière.	2h35
14	ACQUISITION DE DEUX LOTS DE COPROPRIETE SIS 27- 33-37-41 ET 43 RUE DU LARITH AUPRES DE LA SOCIETE CRISTAL HABITAT	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (5), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de l'acquisition des locaux ci-avant désignés situés rue du Larith à Chambéry auprès de la société Cristal Habitat pour un montant de 90 839 € (quatre-vingt-dix mille huit cent trente-neuf euros), frais de notaire en sus ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférant ; Considère que l'acquisition envisagée, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Impute la dépense au budget 2020 de la Commune.	2h41
15	CESSION D'UN LOT DE COPROPRIETE ANCIENNEMENT A USAGE DE HALTE- GARDERIE AU PROFIT DE LA MAISON SAINT BENOIT	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession du lot de copropriété n°24 ci-avant défini, situé dans la copropriété « Quai Borrel / Rue du Laurier » sur les parcelles BM 187 et BM 188, au profit de la Maison Saint Benoît, ou toute société qui s'y substituerait dans laquelle la Maison Saint Benoît serait partie prenante, pour un montant de 150 000 € nets vendeur (cent cinquante mille euros) ; Dit que l'ensemble des frais induits par cette cession seront pris en charge par la Maison Saint Benoît ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférant ; Dit que la cession envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA Impute la recette au budget 2019 de la Commune.	2h43

16	CESSION DE DEUX LOTS DE COPROPRIETE SIS 93 RUE D'ITALIE AU PROFIT DE LA SOCIETE CRISTAL HABITAT	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (6), M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession des lots de copropriété ci-avant définis et situés rue d'Italie pour un montant de de 63000 euros (soixante-trois mille euros) au profit de la société cristal Habitat ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Considère que la vente envisagée, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2020 de la Commune.	2h44
17	RUE ANATOLE FRANCE/RUE LUCIEN CHIRON - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC - VENTE AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (6), M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Retire les délibérations n°DCM-2018-106 du 10 juillet 2018 ainsi que les délibérations DCM-2019-065 et DCM-2019-066 du 11 avril 2019 ; Décide le déclassement par anticipation des emprises à usage d'espace vert ou de voirie, situées rue Anatole France et rue Lucien Chiron, visées dans le tableau ci-annexé, pour une superficie d'environ 5 284 m ² , au vu de la réglementation rappelée ci-dessus, afin de permettre les aménagements de la Maison de l'Enfance et la réhabilitation des immeubles du secteur de Bellevue ; Décide la vente à l'euro symbolique au profit de Cristal-Habitat des emprises ci-dessus déclassées ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette vente.	2h49
18	LE CREUX DU LOUP - DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER ET CESSION AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (6), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Constata la désaffectation des emprises visées ci-dessus, pour une superficie globale de 5 471 m ² ; Décide le déclassement des emprises ainsi désaffectées ; Décide la cession à l'euro symbolique, au profit de Cristal Habitat, des parcelles AY n°196 pour partie (1 227 m ²) ' AY n°198 dans sa globalité (3 959 m ²) et les emprises à détacher de la parcelle AY n°108 pour 285 m ² ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de la cession envisagée.	2h50
19	REVISION DU REGLEMENT DE VOIRIE COMMUNALE	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Adopte le projet de règlement général de voirie communale et ses annexes révisées ; Décide que sa date effective d'entrée en vigueur sera fixée par arrêté de Monsieur le Maire ; Abroge, à compter de cette date d'entrée en vigueur toutes les dispositions du règlement général antérieur.	2h51
20	CONVENTION POUR L'ASSISTANCE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES POINTS D'EAU D'INCENDIE DE LA	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention annexée à la présente délibération ; Autorise le maire ou son représentant à signer la convention correspondante ; Dit que la dépense est inscrite au budget de la ville pour l'année 2020.	2h57

	COMMUNE DE CHAMBERY L'ANNEE 2020				
21	CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS POUR LA RUE DE ROBERTY SUR LA COMMUNE DE CHAMBERY	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le SDES à assurer la maitrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus y compris de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée ; Approuve les termes de la convention et de l'annexe "financière prévisionnelle", jointes au présent rapport ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'annexe "financière prévisionnelle" jointe à la convention précitée, et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux BP 2020.	2h59
22	CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS POUR LES RUES DES SPORTS ET DU REWARD SUR LA COMMUNE DE CHAMBERY	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le SDES à assurer la maitrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ; Approuve les termes de la convention et de l'annexe "prévisionnelle", jointes au présent rapport ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'annexe "prévisionnelle" jointe à la convention précitée, et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2020.	3h02
23	CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS POUR LA RUE MARCEAU SUR LA COMMUNE DE CHAMBERY	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le SDES à assurer la maitrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus y compris de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée ; Approuve les termes de la convention et de l'annexe "financière prévisionnelle", jointes au présent rapport ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'annexe "financière prévisionnelle" jointe à la convention précitée, et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux BP 2020	3h03
24	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE POUR LA FORMATION DES ANIMATEURS ET DIRECTEURS D'ACCUEILS DE LOISIRS	Françoise Bovier- Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les subventions aux accueils de loisirs selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	3h06

25	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI	Françoise Bovier- Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les subventions aux accueils de loisirs selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget (Chap 65 - LC 3045).	3h07
26	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ACCUEILS DES ADOLESCENTS DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	Nathalie Colin- Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les aides aux organisateurs d'accueils de loisirs selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	3h08
27	PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES CONTRATS DE VILLE	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au présent rapport ; Autorise le maire ou son représentant à signer ledit protocole.	3h09
28	CONVENTION DE MANDAT AVEC CULTUR'IN THE CITY	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de mandat permettant à Cultur'in the City d'encaisser des recettes pour le compte de la Ville de Chambéry ; Autorise le maire ou son représentant à signer la convention.	3h15
29	RAPPORTS ANNUELS 2018 DES DELEGATAIRES DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX	Benoit Perrotton	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la présentation des rapports annuels des délégataires des services municipaux, au titre de l'année 2018, en application de l'article L.1411-3 du C.G.C.T. Prend acte que ces rapports annuels 2018 seront joints au compte administratif en application de l'article R.1411-8 du C.G.C.T.	3h16
30	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2020	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les avances sur subventions 2020 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les associations pour lesquelles le montant prévu de l'avance excède 23 000 €.	3h22
31	BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2020, avant le vote du Budget Primitif, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement, sur les chapitres 20, 204, 21 et 23 (hors AP / CP) pour un montant maximum de 4 741 283 €, le montant des dépenses ainsi engagées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2020.	3h24

32	BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - AUTORISATIONS DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2020 avant le vote du Budget Primitif du budget annexe du stationnement payant sur voirie, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement 2020, sur les chapitres 20, 21 et 23 pour un montant maximum de 51 868,75 € ; le montant des dépenses ainsi engagées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2020.	3h25
33	CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT COURT TERME AVEC LA CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES POUR L'ANNEE 2020	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, la convention d'ouverture de crédit d'un montant de 6 500 000 euros, pour une durée de 1 an ; Autorise le Maire, ou son représentant, à faire procéder aux appels ou aux remboursements des fonds sur ce crédit de trésorerie.	3h27
34	GUIDE DES TARIFS 2020	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Abroge les tarifs 2019/2020 pour les salles culturelles municipales de la catégorie 15 (Musées et établissements assimilés), approuvés par délibération du 10 juillet 2018 (DCM-2018-123) ; Abroge les tarifs d'accès applicables dans les musées chambériens ainsi que les tarifs 2020/2021 pour les salles culturelles municipales de la catégorie 15 (Musées et établissements assimilés), approuvés par délibération du 15 juillet 2019 (DCM-2019-130) ; Approuve les tarifs joints en annexe pour l'accès aux musées chambériens, applicables à compter du 1er janvier 2020 au 31 août 2020 ; Approuve les tarifs joints en annexe pour les salles culturelles municipales, catégorie 15 (Musées et établissements assimilés) pour la saison 2019/2020, applicables à compter du 1er janvier 2020 au 31 août 2020 ; Approuve les tarifs joints en annexe pour les salles culturelles municipales, catégorie 15 (Musées et établissements assimilés) pour la saison 2020/2021, applicables à compter du 1er septembre 2020 ; Approuve les tarifs des services, joints en annexe, dont la périodicité de révision est l'année civile, applicables à compter du 1er janvier 2020.	3h30
35	GARANTIES D'EMPRUNTS AU BENEFICE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CHAMBERY 2040 POUR L'ACQUISITION DES TENEMENTS FONCIERS DE LA ZAC VETROTEX	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'accorder la garantie de la Commune de CHAMBERY sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 80 % pour 2 emprunts que la SPL Chambéry 2040 souhaite contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour un montant total de 7 800 000 € afin de financer l'acquisition des tenements immobiliers de la ZAC Vetrotex. Les caractéristiques principales des deux contrats d'emprunts sont les suivantes : Prêteur	3h34

CAISSE d'EPARGNE RHONE ALPES

Montant
6 240 000 €
1 560 000 €

Durée
9 ans
7 ans

Taux
fixe 0,79 %
fixe 0,76 %

Quotité garantie par la Ville
80 %
80 %

Amortissement
in fine
in fine

Périodicité des échéances d'intérêt
trimestrielle
trimestrielle

Commissions
Commission d'engagement 0,10 %
soit 6 240 € (flat)
Commission d'engagement 0,10 % soit 1 560 € (flat)

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles en principal et intérêts, intérêts de retards, frais, indemnités et autres accessoires, la Commune de Chambéry s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts garantis ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou en cas d'absence, le Deuxième Adjoint en charge de l'Economie, des Finances, de l'Emploi et de l'Insertion à signer en qualité de représentant du garant les contrats de prêt entre la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et la SPL Chambéry 2040, ainsi que les actes de cautionnement solidaire associés tels qu'annexés à la présente.

36	<p>GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CHAMBERY 2040 POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE VETROTEX</p>	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'accorder la garantie de la commune de CHAMBERY à hauteur de 80 % pour l'emprunt que la SPL Chambéry 2040 souhaite contracter auprès du Crédit Agricole des Savoie pour un montant total de 6 800 000 € afin de financer les travaux d'aménagement de la ZAC Vétrotex. Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :</p> <p>Prêteur CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE</p> <p>Type d'emprunt Revolving</p> <p>Montant 6 800 000 € (tirages et de remboursements selon les besoins, à concurrence de 6,8 M€ maximum)</p> <p>Amortissement In fine</p> <p>Durée 3 ans</p> <p>Taux appliqué aux tirages Euribor 3 mois flooré à 0 si négatif + 0,50 %</p> <p>Commissions Frais de dossier 2 000 € (flat) Commission de confirmation 0,15 % du montant plafond de 6,8 M€ ; facturation infra-annuelle</p> <p>Quotité garantie par la Ville 80 %</p> <p>Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles en principal et intérêts, intérêts de retards, frais, indemnités et autres accessoires, la Commune de Chambéry s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole des Savoie, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; Le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes</p>	3h37
----	---	------------------	---	--	------

				pour couvrir les charges des emprunts garantis ; Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou en cas d'absence, le Deuxième Adjoint en charge de l'Economie, des Finances, de l'Emploi et de l'Insertion, à signer en qualité de représentant du garant, le contrat de prêt qui sera conclu entre le Crédit Agricole des Savoie et la SPL Chambéry 2040.	
37	CONVENTION DE GESTION POUR LA CONTRACTUALISATION DES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE DE L'ATELIER MECANIQUE SUR LES FLOTTES DE VEHICULES ET DES MATERIELS CONFIES AUPRES DE LA VILLE DE CHAMBERY	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de gestion et son annexe contrat de gestion joints en annexe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et son annexe le contrat de gestion avec le représentant autorisé des organismes et administrations qui souhaiteront s'associer à cette convention.	3h39
38	SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR LE DEPLOIEMENT DE L'ELEF NUMERIQUE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le versement d'une subvention d'équipement de 12 315 euros à l'association La Monnaie Autrement après rendu exécutoire de la présente délibération, sur présentation des factures acquittées ; Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Ville.	3h40
39	AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES N° 19/61 CONCERNANT LES PRESTATIONS D'ASSURANCES COUVRANT LES BESOINS DE LA COMMUNE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les marchés avec les attributaires sus mentionnés ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent ; Autorise le Maire ou son représentant habilité, sur la base de l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à initier une nouvelle procédure d'attribution du lot déclaré infructueux ; Autorise le Maire ou son représentant habilité, avant l'engagement de la procédure de passation du marché relatif au lot infructueux, à signer ce contrat et tous les documents y afférent.	3h45
40	AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE - TRAVAUX D'ENTRETIEN OU DE PETITES CREATIONS DANS LES ESPACES VERTS ET SPORTIFS DE LA VILLE DE CHAMBERY	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer les accords-cadres avec émission de bons de commande et tous les documents y afférent.	3h47

41	CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'OUTILLAGE, DE QUINCAILLERIE, DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS - SIGNATURE DES ACCORDS- CADRES A INTERVENIR A L'ISSUE DE LA CONSULTATION	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, Grand Chambéry, Savoie Déchets, CISALB ; Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commande telle qu'annexé au présent rapport ; Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à préparer, passer et signer les accords-cadres mono-attributaire à bons de commande dans les conditions exposées au présent rapport.	3h49
42	CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE DU PERSONNEL	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la prise en charge par la Ville des locaux et des frais liés à ces derniers pour l'Amicale du personnel et la refacturation de ces prestations à Grand Chambéry, Savoie Déchets et au CCAS de Chambéry, selon une quote-part précisée par une convention renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2020 ; Approuve les termes de la convention jointe à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention, annexée à la présente délibération.	3h50
43	MODIFICATION DES CONDITIONS AU D'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT AVEC LE GROUPEMENT SOFAXIS / CNP ASSURANCES, POUR L'ANNEE 2020 ET AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION ET D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT D'ASSURANCE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes : Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés Risques garantis et conditions : Taux de remboursement des indemnités journalières : 100% Accident Travail - Frais médicaux / Indemnités Journalières - Maladie professionnelle avec une franchise de 60 jours par arrêt Total : 0.82 % Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au certificat d'adhésion et tous actes nécessaires à cet effet ; Approuve l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires avec le Centre de gestion de la Savoie, qui fixe comme suit, pour l'année 2020, la contribution financière annuelle à verser au Cdg73 : - collectivités ou établissements publics de 0 à 49 agents CNRACL : contribution annuelle de 1,00 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice ; - collectivités ou établissements publics de 50 agents CNRACL et plus :	3h51

	GROUPE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE			contribution annuelle de 0,50 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice. Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.	
44	RECENSEMENT DE LA POPULATION - CAMPAGNE D'ENQUETES 2020 -- RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de rémunération des agents recenseurs et leurs modalités de recrutement pour la campagne 2020 ; Dit que les montants en dépenses et en recettes seront inscrits au budget pour 2020.	3h52
45	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport.		3h53
46	QUESTION AU MAIRE - MAISON DES ASSOCIATIONS	Claudine Mourier	Réponse écrite à la question écrite, pas de vote.		3h54

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le **18 DEC. 2019**

Michel Dantin
Maire

